



Modèle de déclaration préalable (pour les PE) d'intention de participer à un mouvement de grève reconductible à partir du 5 décembre

A envoyer par courriel, (ou à déposer) à votre secrétariat de circonscription

DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE GREVE

(à retourner à l'IEN de circonscription)

NOM : PRENOM :

ECOLE :

CIRCONSCRIPTION

Déclare son intention de faire grève à partir du 5 décembre 2019 (5, 6, 9, 10, 12,13, 16, 17, 19 et 20 décembre).

Fait àle

signature du déclarant,

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement le 5 décembre ou/et les jours suivants.

A partir du 5 décembre prochain, toutes nos organisations syndicales appellent à la grève pour le retrait du projet de réforme des retraites Macron-Delevoye. Depuis l'instauration du SMA (service minimum d'accueil) chaque PE a l'obligation de déclarer son intention de se mettre en grève au moins 48h avant le début de celle-ci pour le ou les jours où il est chargé de classe. La déclaration d'intention n'impose pas d'être en grève : le/la collègues qui aurait fait connaître son intention de participer au mouvement de grève peut librement y renoncer.

Avec les UD CGT, FO, Solidaires et la FSU, nos organisations syndicales appellent les enseignants du 1^{er} degré du Val-de-Marne à s'engager massivement dans la grève à partir du 5 décembre et à participer nombreux aux assemblées générales locales pour reconduire le mouvement pour gagner le retrait du projet Macron-Delevoye de régime unique par points.